



Séjours itinérants pour adolescents

Projet éducatif & conditions d'organisation



I - Projet éducatif :

« Vacances éducatives & éducation au voyage... »

- *Le temps des vacances*
- *Des groupes d'individus et des individus dans le groupe*
- *La découverte de milieux environnementaux et culturels différents*
- *Une démarche participative*
- *Le voyageur comme invité*
- *La promotion et le développement du tourisme solidaire.*

II - Conditions d'organisation et de réalisation du séjour :

« Des séjours pour tous sont aussi des séjours pour chacun... »

- *Seule reste l'empreinte de nos pas*
- *Des groupes à effectif réduit*
- *Des équipes recrutées par nos soins*
- *Un réseau de professionnels et de prestataires locaux*
- *Entre camping et hôtels locaux*
- *Sur la route*
- *Un suivi sanitaire quotidien (+ assistance voyage et rapatriement sanitaire)*
- *Des activités riches, variées et adaptées*
- *Des règles essentielles (+ modalités de rapatriement disciplinaire)*

-I-

Projet éducatif :

« Vacances éducatives & éducation au voyage... »

• Le temps des vacances

Les séjours, tels que nous les élaborons, proposent aux participants de vivre une expérience collective dans une réelle ambiance de vacances. S'amuser, se détendre et découvrir, le tout dans un environnement offrant à chacun un cadre de vie adapté à son âge et à ses besoins. Tendre vers cet état suppose la définition d'objectifs réfléchis, cohérents, et répondant de manière approfondie à des besoins fondamentaux de l'individu.

• Des groupes d'individus et des individus dans le groupe

- *La rencontre des différences* : nos séjours sont conçus dans le but d'accueillir des participants d'horizons culturels et sociaux différents. La première de nos priorités dans l'organisation et le déroulement de nos séjours est de proposer un cadre de vie adapté à chacun, permettant ainsi de vivre des moments de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Notre rôle est de favoriser la rencontre et les échanges entre les participants.

- *La reconnaissance de l'individu* : la mission première de l'animateur est de s'adresser à un groupe donné. Garant de la santé morale de chaque participant, il nous paraît néanmoins important de créer et d'entretenir des liens « individuels » avec chacun d'eux au cours du séjour. Cette démarche doit avoir pour but de pouvoir reconnaître chaque jeune dans sa globalité, en tenant compte de ses particularités et de la façon dont il vit le séjour.

• Une démarche participative

Dans le déroulement de nos séjours, notre intention est d'œuvrer avec et non pas pour les participants. Nous veillons à ce que les enfants et adolescents que nous accompagnons ne soient pas de simples usagers, mais bien des acteurs qui participent à la vie de leur séjour. L'organisation de la vie quotidienne, les règles de vie, les programmes d'activités offrent aux participants une réelle possibilité d'implication, sans se réduire à une simple consommation du séjour.

• La découverte de milieux environnementaux et culturels différents

Selon leur destination, les séjours sont l'occasion pour les participants de s'initier à de nouvelles activités, de découvrir un nouveau mode de vie, d'appréhender de nouvelles cultures. Pour nous, il ne s'agit en aucun cas d'une rupture mais bien d'une ouverture. Le séjour consiste en effet à vivre un quotidien dont le fonctionnement et le rythme s'articulent à la fois autour d'un milieu d'origine – celui du participant -, et d'un nouvel environnement - celui du séjour - .

• Le voyageur comme invité

A travers nos séjours, nous veillons particulièrement à adopter un comportement et des attitudes favorisant le respect des cultures et le développement des régions que nous visitons. Plus encore, nous considérons que notre mission est de sensibiliser les enfants et les adolescents à cette notion de « tourisme responsable ». Par une information, des animations et des exemples concrets, nous proposons une éducation au voyage aux groupes que nous accompagnons. A travers notre parcours, nous cherchons autant que possible à créer des situations de rencontres et d'échanges avec une partie de la population locale.

-II-

Conditions d'organisation et de réalisation du séjour :

« Des séjours pour tous sont aussi des séjours pour chacun... »

Les séjours que nous organisons sont déclarés à la Direction Départementale de Cohésion Sociale Protection des Populations de l'Aveyron (DDCSPP), et s'inscrivent dans le cadre réglementaire et législatif des accueils collectifs de mineurs fixé par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Au cours de la préparation du séjour et en s'appuyant sur le projet éducatif de l'association, le directeur élabore à l'écrit avec son équipe un projet pédagogique à travers lequel il précise les conditions d'organisation et de réalisation du séjour.

Le projet pédagogique aborde avec précision les points suivants :

- les objectifs pédagogiques de l'équipe.
- une stratégie de prise de contact avec les participants lors de la première journée.
- le fonctionnement détaillé de la gestion autonome (aménagement de l'espace, élaboration des menus, achats et stockage des denrées alimentaires, préparation des repas, vaisselle, rangement, menu type sur 3 jours...).
- la gestion de la vie quotidienne : suivi sanitaire, rangement du camp, linge, argent de poche, téléphones portables, des temps libres...
- la gestion de groupe : règles de vie, démarche participative des jeunes, gestion des conflits...
- La gestion des relations avec la structure d'accueil.
- la gestion des relations avec les parents.
- une base de programme d'activité mentionnant un fil rouge à exploiter sur le séjour (grand jeu, reportage photo, film...).
- l'organisation des temps de baignade et les mesures de sécurité envisagées.

Pour chaque séjour, nous sommes en mesure de vous adresser à 15 jours du départ :

- Le projet pédagogique du séjour.
- Le récépissé de déclaration de séjour délivré par la DDCS.
- L'itinéraire prévisionnel précisant avec exactitude les lieux d'étapes.

Quelques notions fondamentales communes à tous nos séjours

- **Seule reste l'empreinte de nos pas.**

L'espace naturel et les sites culturels sont souvent les principales richesses touristiques d'une région ou d'un pays et, de fait, la première motivation des touristes qui s'y rendent. Ces touristes ont une responsabilité vis-à-vis de l'environnement du pays d'accueil.

Dans l'organisation de chaque séjour et dans l'élaboration de leur projet pédagogique, les équipes de "Chemins du Monde" prennent en compte cette notion. Une de nos principales missions éducatives étant d'apprendre aux jeunes à voyager proprement et de manière responsable.

Elaborée par "Lonely Planet" et le voyageur "Atalante", la charte éthique du voyageur rassemble les comportements ou les attitudes à encourager en tant que voyageur, afin de favoriser, entre autres, la protection de l'environnement des régions et pays que nous visitons. Elle est utilisée comme base de réflexion par nos équipes, à qui il appartient tout au long du séjour, d'en transmettre autant que possible le contenu aux jeunes.



- **Des groupes à effectif réduit.**



Autant que possible, nous privilégions des effectifs n'excédant pas **25 participants**. C'est pour nous la première des conditions pour tendre vers nos intentions éducatives. En effet, seul un groupe restreint peut permettre une **rencontre** et des **échanges** constructifs entre les participants. Chacun y occupe une place en étant reconnu en tant qu'**individu** dans le groupe. Cela offre par ailleurs une meilleure possibilité de mobilité géographique et de découverte de nouvelles régions.

- **Des équipes recrutées par nos soins.**

Conformément à la réglementation en vigueur, le personnel d'encadrement est composé d'un directeur titulaire ou en cours de formation BAFD et d'animateurs titulaires ou en cours de formation BAFA. En moyenne, nos équipes sont constituées sur la base *d'un adulte encadrant pour 5 à 7 jeunes*.

Chacune est dotée d'un assistant sanitaire, titulaire de l'attestation du PSC1, et d'un surveillant de baignade (si les participants sont âgés de moins de 14 ans). Toutes les activités sportives spécifiques sont encadrées par des moniteurs brevetés d'état.

La phase du recrutement et de la constitution des équipes d'encadrement est capitale dans la conception de nos séjours. Pour chacun, nous étudions de nombreuses candidatures et sollicitons des *personnes expérimentées dans les séjours itinérants avec un public jeunesse*, avec qui nous partageons les intentions éducatives et l'esprit du voyage. La plupart d'entre eux ont déjà encadré un de nos séjours, ou, à défaut, font l'objet d'une recommandation sérieuse. Les équipes sont composées généralement de 3 à 4 personnes, favorisant considérablement, là encore, les échanges et la cohésion entre-elles.



Moyenne d'âge des directeurs recrutés en 2018 : 32 ans
Moyenne d'âge des animateurs recrutés en 2018 : 24 ans

- **Un réseau de professionnels et de prestataires locaux.**

Nous organisons nous même *l'intégralité de nos séjours*, sans faire appel à d'autres intermédiaires du secteur touristique. Nous contactons directement des *prestataires locaux* dont nous connaissons le sérieux et savons au fil des années qu'ils proposent un *service de qualité*. Cela nous permet également de proposer des séjours et itinéraires parfaitement adaptés aux demandes des participants, dans la mesure où tout reste modifiable avant et pendant le séjour. Cette souplesse en garantit l'aspect unique de chaque projet.



- **Entre camping et hôtels locaux.**



En France : nous privilégions l'hébergement en camping, en installant des *camps complets «couchages - cuisine - activités»* permettant d'organiser en plein air une vie quotidienne confortable et agréable : tentes 2-3 personnes, , tente cuisine ignifugée, tente activités de 25 m², tables et bancs électricité et l'ensemble du matériel nécessaire à l'élaboration des repas (réchauds gaz, batterie de cuisine, réfrigérateurs). Assiettes, verres, couverts et bols également fournis.



A l'étranger : nous partons le *plus souvent en camping*, formule garantissant souplesse et mobilité durant l'itinéraire. A chaque étape, le groupe s'installe dans des campings 2 à 3 étoiles le plus souvent équipés d'une piscine et à proximité directe des centres-villes, de la plage ou des lieux d'activités et d'excursion.

Le camp se compose de tentes 2-3 personnes, tables et tabourets de campings, tente cuisine ignifugée, toiles abri, électricité et l'ensemble du matériel nécessaire à l'élaboration des repas (réchauds gaz, batterie de cuisine, glacière ou réfrigérateur). Assiettes, verres, couverts et bols également fournis.



Pour faciliter la gestion logistique du séjour, chaque groupe dispose d'un véhicule 9 places dans lequel l'ensemble du matériel est chargé lors des transferts d'étapes.

En cas de pluie durable ou de fortes intempéries, nos groupes ont la possibilité de s'abriter dans un hôtel ou une auberge.



Dans certains pays, nous préférons les *hôtels ou appartements locaux* à tailles humaines favorisant l'immersion dans l'environnement des localités que nous traversons.



Dès que possible, nous partons en excursion à pieds, à cheval ou en canoë pour explorer des espaces plus sauvages. Nous dormons alors en bivouac, le plus souvent à la belle étoile...



Restauration : pension complète sur le mode de fonctionnement en gestion autonome
+ repas pris en restaurants locaux.

Dans le respect des recommandations du *guide de bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air des accueils collectifs de mineurs*.

Les repas seront progressivement réalisés par les adolescents. Les trois premiers jours, les animateurs font les courses et la cuisine en présence des adolescents en montrant comment choisir les produits lors des achats. Accompagnés par l'équipe d'encadrement, les jeunes sont ensuite amenés à établir eux-mêmes les repas sur des critères d'équilibre alimentaire, de budget, de quantité et de qualité. Ils ont alors la possibilité de faire des courses par eux-mêmes, toujours en présence d'un adulte qui accompagne le choix des produits.

Des repas sont également pris en restaurants, l'occasion de varier les menus et pour ceux qui le souhaitent de découvrir les spécialités locales.

Budget restauration compris entre 8€ et 10€ / jour / personne



Exemple de menu (8 jours)

	Midi	Soir
Jour 1	Tomates mozzarella Salade Dinde au curry – Riz Fruit de saison (pêche)	Charcuterie Haricot vert – Carotte à la crème Fromage Glace
Jour 3	Melon et jambon Spaghetti bolognaise Salade d'agrumes	Taboulé Omelette et salade Fromage Fruit de saison (abricot)
Jour 4	Salade de concombres Poisson et Pomme de terre Pastèque	Repas au restaurant
Jour 5	Asperge Cordons bleus Petit pois Lardons Compote de pomme	Melons Saucisse Purée Salade de fraises
Jour 6	Repas au restaurant	Salade verte Œufs au plat Pommes de terre sautées Salade de fruits façon tatin
Jour 7	Salade verte Chili con carné et son blé Fromage blanc fruits rouges	Pamplemousse Steack haché Haricots verts Glace
Jour 8	Barbecue Pomme de Terre Banane au chocolat	Repas au restaurant

Petit déjeuner : lait, café, thé, jus de fruit, céréales, pain, beurre, confiture



• **Sur la route.**

En camp fixe ou en séjour itinérant, nos groupes disposent d'au moins un véhicule sur place. Le plus souvent, nous utilisons des minibus. C'est le moyen le plus facile pour se déplacer confortablement et en gardant son autonomie.

Pour des séjours nécessitant plusieurs déplacements, nous veillons à ce que l'équipe d'animation dispose d'au moins *une personne en plus du nombre de conducteurs nécessaires à la conduite du (des) véhicule(s)*. Sauf cas particulier, nous exigeons que les salariés amenés à conduire des minibus aient effectué leur *période probatoire faisant suite à l'obtention du permis de conduire*.

Les itinéraires de nos séjours dont les déplacements se font en minibus sont élaborés sur une *base kilométrique moyenne de 750 kilomètres par semaine. Le temps maximum de conduite sur une même journée étant généralement compris entre 2h et 4h*. L'encadrement veille à observer une pause d'au moins 20 minutes après 2 heures de conduite. Par ailleurs, nous demandons à nos équipes de *respecter un repos quotidien de conduite d'un minimum de 12h*, au cours duquel aucun déplacement -hors urgence- ne devra se faire.

A l'étranger, nous aimons aussi utiliser les transports locaux qui restent encore le meilleur moyen de sentir l'ambiance et le rythme du pays que nous visitons. C'est aussi souvent l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les habitants locaux.

• **Un suivi sanitaire quotidien.**

Un membre de l'équipe titulaire de l'Attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) assure le suivi sanitaire pendant le séjour. Il tient le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicaux dont il assure le suivi. Pendant le séjour, il identifie les participants pour lesquels une consultation chez le médecin est nécessaire. Dans ce cas, nous avançons les frais de consultation. Nous transmettons en fin de séjour les feuilles de soins aux familles qui nous remboursent les frais avancés.

Rapatriement sanitaire : une assistance voyage est souscrite par nos soins auprès d'Inter Mutuelle Assistance et couvre chacun des participants selon les garanties suivantes :

En cas de blessure ou de maladie

- Transfert vers une structure de soins compétente de proximité
- Rapatriement sanitaire avec une équipe médicale (médecin et/ou infirmier/ère) si la situation l'exige.
- Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger en complément des organismes sociaux.
- Tiers payant hospitalier international.
- Recherche et expédition de médicaments, de lunettes ou de prothèses.
- Assistance psychologique en cas d'évènement traumatisant.
- Lors de la pratique du ski en France, sur le domaine skiable autorisé, prise en charge des frais de secours du lieu de l'accident jusqu'à la structure médicale adaptée.
- A l'étranger, prise en charge des frais de secours en montagne, qu'ils soient liés ou non à la pratique du ski.

Et pour que le blessé/malade soit entouré :

- Prise en charge du transport aller-retour d'un proche si le blessé/malade est isolé et non transportable ou s'il s'agit d'un enfant.
- Prise en charge de l'hébergement du proche.
- Prise en charge du retour du proche, si possible, avec le blessé/malade.

• ***Des activités riches, variées et adaptées.***



Les programmes d'activités se veulent riches, variés et adaptés au rythme et attentes des participants. Le plus souvent, ils s'articulent autour :

- ***d'activités sportives de pleine nature*** dans un environnement de moyenne ou haute montagne,
- ***d'activités de détente*** s'inscrivant dans un cadre balnéaire,
- ***d'activités de découverte culturelle*** de la région ou du pays que nous visitons,
- ***d'animations*** favorisant la cohésion du groupe, principalement en soirées.

Des créneaux horaires sont fixés avant le départ pour les activités principales nécessitant une réservation. En début de séjour, les animateurs établissent le reste de la programmation en concertation avec le groupe, les rendant ainsi autant que possible acteurs de leur séjour.

Avant de choisir un établissement d'activités physiques et sportives en vue de pratiquer une discipline sportive (équitation, sports nautiques, tir à l'arc ou autres), nos équipes s'assurent que l'établissement est bien déclaré auprès de la DDCS (ou autorités compétentes pour les séjours à l'étranger) de son lieu d'implantation et qu'il dispose d'un encadrement avec les qualifications requises.



• **Des règles de vie essentielles.**

✓ **Respect des règles de vie**

Indispensables au bon déroulement du séjour, un certain nombre de règles élémentaires sont exposées à l'ensemble du groupe dès le début de séjour. En cas de transgressions de ces règles, des interventions et/ou sanctions adaptées s'imposent. Cependant, **à chaque problématique rencontrée correspond selon nous une réponse singulière** : deux situations similaires peuvent en effet amener des réponses éducatives tout à fait différentes selon le contexte global dans lequel elles se sont produites.

En cas de non-respect des règles fixées, nos équipes privilégient le dialogue en proposant des sanctions immédiates et directement liées au comportement posant problème. Dans un premier temps, cette sanction est accompagnée d'une **possibilité offerte aux personnes concernées de retour au respect élémentaire des règles définies et présenter collectivement.**

✓ **Comportements non conformes au bon déroulement du séjour**

Dans les cas où un participant adopterait de façon persistante un comportement non conforme au bon déroulement du séjour, un rapatriement disciplinaire peut être envisagé. Pour autant, cette décision ne pourrait être effective qu'après une **analyse progressive, concertée et individualisée** de la situation rencontrée, à savoir :

- Transgression d'une règle ou d'un interdit : intervention immédiate d'un adulte, puis discussion en équipe de la mise en place d'une forme de mise à l'épreuve (ou contrat moral) offrant à l'adolescent une possibilité de retour au respect élémentaire des règles définies. Dans le même temps, le directeur du séjour prend contact avec son coordonnateur Chemins du Monde pour lui faire part de la situation : échanges, questionnements, pistes de réflexions...
- Si l'adolescent ne montre pas de façon significative une évolution à travers son comportement dans les 24 à 48h suivantes, une nouvelle discussion se tient avec lui. A cette occasion et si cela n'a pas encore été fait, **ses parents sont tenus informés** par téléphone de son comportement et ce afin d'intervenir s'ils le souhaitent auprès de leur enfant.

De son côté, un coordonnateur « Chemins du Monde » contacte le/la responsable du service dont dépend l'adolescent (commune ou comité d'entreprise) afin de lui exposer la situation.

- En l'absence d'amélioration dans un nouveau délai de 24 à 48h, la direction de Chemins du Monde pourra être amenée à procéder au rapatriement disciplinaire de l'adolescent, et ce dans un accord commun avec l'équipe d'encadrement du séjour.

Remarque : en garantissant à cette ultime prise de décision un caractère progressif, concerté et individualisé, le rapatriement disciplinaire se présente bien alors bien non pas comme un échec, mais comme la résultante d'un processus que nous souhaitons dans toute la mesure du possible éducatif.

✓ **Violences physiques et verbales**

Le recours ponctuel ou répété à toutes formes de violences physiques ou -et surtout- verbales est traité avec rigueur par l'équipe d'encadrement. Selon le niveau de gravité des actes, un rapatriement disciplinaire peut cependant être immédiatement notifié.

✓ **Consommation d'alcool et de drogues**

Leur consommation est interdite dans le cadre de nos séjours (y compris au titre de la « *découverte culturelle du pays* »).

✓ **Vols**

Tout signalement de vol ou de disparition d'objets formulé par un participant fait l'objet d'une réelle marque d'attention de la part de nos équipes. Sans pour autant placer l'évènement au centre de la vie de groupe, il convient de mettre en place une action qui sinon de résoudre le problème, permet de prendre réellement en considération le niveau de contrariété de l'adolescent concerné (écoute, réaction...).

En d'autres termes : si nous « *déclinons toutes responsabilités en cas de vols* », nous restons entièrement responsables de la gestion des conséquences morales qu'ils pourraient avoir sur les personnes qui les subissent.

✓ **Consommation de tabac**

Elle est interdite dans le cadre des séjours auxquels participent des enfants de moins 14 ans. Elle est réglementée dans les autres séjours sur décision prise au préalable par l'équipe d'animation du séjour et en se référant à l'éventuelle préconisation formulée par les parents lors de l'inscription (*à ne pas confondre avec la très fameuse autorisation parentale de fumer que nous nous refusons de réclamer aux parents*).

Dans ce cas, nos équipes veillent particulièrement à :

- faire appliquer la loi Evin,
- inciter les adolescents à ne plus fumer notamment en les sensibilisant quant aux risques qu'ils encourent à travers la consommation de tabac,
- éviter une incitation à la consommation pour les autres membres du groupe qui se sont eux-mêmes définis comme non-fumeurs en début de séjour.

✓ **Consommation de chichas et de boissons énergisantes.**

Bien que légale, la consommation de chichas n'est pas tolérée dans le cadre de nos séjours. Outre son caractère toxique, il ne nous paraît pas opportun d'y associer le caractère convivial (en petit comité) et durable (voir interminable...) qu'elle génère.

Dans la même lignée, la consommation de boissons énergisantes fait également l'objet d'une interdiction.

• **Conditions de suivi et de communication pendant le séjour.**

✓ **Au plus tard 30 jours avant le départ**

Nous adressons aux participants une fiche de départ qui comporte l'ensemble des informations relatives au séjour : dates, heures et lieux de départ et de retour, coordonnées complètes des lieux d'hébergement, planning d'activités, proposition de trousseau...

Un de nos responsables, souvent accompagné, du *directeur de séjour*, peuvent participer à une *réunion de préparation* organisée par vos soins en présence des participants et de leurs parents.

✓ **Pendant le séjour**

Blog du séjour : à votre demande, nous pouvons créer un blog avec accès privé qui vous permettra de déposer facilement des nouvelles et éventuellement des photos à l'attention des parents. L'adresse internet, l'identifiant et le mot de passe y permettant l'accès vous sont transmis sur la fiche de séjour transmise aux familles à 30 jours du début du séjour.

VENISE - 2E JOUR

Mercredi 16 août 2017 :

Après une séance de course à pied pour certains, de musculation pour les plus motivés et la fin de la nuit des autres, nous avons pris un petit déjeuner copieux. Céréales, pain, confiture et jus étaient au rendez vous.

Par la suite, nous avons pu savourer la douceur de la piscine du camping Joly qui nous soulagea de la chaleur italienne. Jeux de ballons, jacuzzis, transats pour bronzer, tout le monde y trouva son bonheur.

Nous avons ensuite partagé un délicieux couscous, préparé par Yassine et son groupe. Après manger, nous avons tous profité de nos derniers moments dans ce camping avant le départ prévu le lendemain.

À 16h, la navette nous a emmené à l'entrée de Venise. Nous nous sommes rendus à pied jusqu'au quartier juif de la ville. Les commerces, les tenues religieuses et les chants, danses auxquels nous avons assistés marquaient bien l'implantation de la culture juive dans ce quartier. Par la suite, nous avons marché jusqu'à un départ pour une visite de Venise par les canaux en gondole. Ce tour de 30 minutes environ nous a permis de découvrir la ville sous un tout autre angle, et de nous rendre compte que celle-ci était surtout adaptée pour les déplacements en gondoles, "bateaux-bus" ou bateaux particuliers.

Nous avons ensuite eu droit à un temps libre pour découvrir les magasins, ruelles sinueuses et places du quartier Cannaregio. Le repas du soir a satisfait le groupe entier, car le restaurant italien dans lequel nous sommes allé proposait des grandes variétés de pizzas, lasagnes et pâtes traditionnelles.

Un léger délai nous a à nouveau été concédé avant un nouveau rendez vous pour se diriger vers la navette qui nous ramena au camping vers 21h30. Nous avons fini de préparer les bagages pour le départ du lendemain vers la Slovénie à 10h. La connexion y étant limitée, il n'y aura peut être pas de photos mais nous les publierons plus tard. Ne vous inquiétez pas.

écrit par Marwan, Pablo, Elliott et Martin



Communication entre les parents et les enfants : l'équipe d'animation invite les adolescents à téléphoner à leurs parents à des moments déterminés du séjour, à savoir :

- au plus tard 24h après l'arrivée sur le lieu d'hébergement.
- à la moitié du séjour.
- au cours des 48 dernières heures du séjour.

Téléphones portables : leur utilisation est autorisée tout au long du séjour. Il est toutefois demandé aux participants d'en faire usage à des instants propices de la journée, en évitant notamment de le faire à des moments de vie en groupe tels que les repas, les activités ou les transferts en minibus. Par ailleurs, l'équipe d'animation n'est pas tenue de conserver en sa possession les téléphones portables ou tout autre objet de valeur pour en assurer la sécurité.

En cas d'urgence : pendant les séjours, nous assurons une permanence téléphonique 24h/24 par laquelle il vous est possible de nous contacter à tout moment. Après échanges avec le(la) directeur(trice) du séjour de votre enfant, nous apportons une réponse rapide et personnalisée à votre demande.



*Notre équipe se tient à votre disposition
pour toute demande complémentaire d'informations au **05 65 47 07 42**.*